

Avec la succession de crises, le nombre de défaillances d'entreprise repart à la hausse dans le Cher

Le niveau des défaillances d'entreprise rattrape, voire dépasse, le niveau d'avant-Covid. La succession des crises depuis trois ans a eu raison des modèles entrepreneuriaux les plus fragiles. Pour tenter de prévenir les difficultés, des solutions existent avant qu'il ne soit trop tard.

Les défaillances repartent à la hausse. La résistance de certaines entreprises commence à s'effriter à l'épreuve des crises. Tenues sous perfusion par les aides de l'État pour passer le cap de la crise sanitaire, les entreprises les plus fragiles sont bousculées par le remboursement du prêt garanti par l'État (PGE), la flambée des coûts de l'énergie, la crise des matériaux, les difficultés de recrutement ou la baisse de fréquentation de la clientèle. L'enthousiasme pour la création d'entreprise observée depuis la crise souvent des microentreprises s'est parfois échoué sur un business model fragile.

Selon les données brutes de l'Insee Centre-Val de Loire, le nombre de défaillances grimpe à 63 au premier trimestre 2023 dans le Cher contre 31 aux premiers trimestres 2022 et 2021, 45 à la même période en 2020 et 55 en 2019. Sur douze mois glissants, là encore, les chiffres de l'Insee sont parlants : 197 en mars 2023, contre 107 à la même période en 2022, 105 en 2021, 187 en 2020 et 217 en mars 2019. Le retour au niveau d'avant-crise est clair.

La Banque de France observe aussi "un nombre de défaillances en progression, à fin avril", mais elle relève un chiffre "inférieur à son niveau moyen pré-pandémique" 2010-2019. Christophe Caruelle, directeur départemental de la Banque de France, s'attend à un niveau de défaillances en 2023 équivalent à celui de 2019.

Pour prévenir ces défaillances, la Banque de France mise sur la médiation du crédit. "Ça concernait 80 % de TPE en 2022, mais on a un recul de saisines depuis début 2023, relève Christophe Caruelle. On a des secteurs qui résistent." La Banque de France s'appuie également sur des correspondants TPE-PME qui accompagnent, de manière confidentielle et gratuite, les chefs d'entreprise.

"Il y a un report des années 2020-2022, on est un peu au-dessus de 2019 sur le plan des procédures collectives et on peut s'attendre à un nombre d'entreprises en difficulté plus important dans les mois qui viennent"

Aux premières loges, Denis Mallet, président du tribunal de commerce de Bourges, ne peut pourtant que constater "une hausse sensible d'ouvertures de procédures collectives". Du 1er janvier au 31 mai 2022, 57 procédures ont été ouvertes, dont 43 se sont soldées par une liquidation. À la même période, cette année, ce chiffre a bondi à 90, dont 61 liquidations. "Sur cette période, 45 salariés étaient concernés en 2022, ce sont 120 sur les cinq premiers mois de cette année", alerte le magistrat. Cet ancien expert-comptable observe "un report des années 2020-2022, on est un peu au-dessus de 2019 sur le plan des procédures collectives et on peut s'attendre à un nombre d'entreprises en difficulté plus important dans les mois qui viennent", craint Denis Mallet.

Selon le tribunal de commerce, 30 % des défaillances concernent le petit commerce, 30 % les entreprises de services, 20 % les bars-restaurants et 20 % les entreprises du bâtiment.

"5 % des procédures collectives pour lesquelles il y a un plan de continuation arrivent à repartir. Mais on arrive à sauver 70 à 75 % des entreprises engagées dans des procédures amiables", insiste Denis Mallet. D'où le message : "Venez nous voir ! On est là pour aider, sauver les entreprises, on fait beaucoup de prévention", insiste-t-il.

Mandat ad hoc, conciliation, plusieurs remparts permettent au tribunal de nommer des mandataires ou des conciliateurs, "il

faut venir nous voir avant qu'il ne soit trop tard", avertit Denis Mallet. Problème : le tribunal de commerce est encore trop perçu comme un lieu de sanction. "Ce n'est pas un tribunal des juges mais des chefs d'entreprise", rétorque le président. Mais il y a souvent de la pudeur, de la honte à franchir les portes de la juridiction.

Prévenir avant qu'il ne soit trop tard, c'est aussi le credo du GPA 18. Le Groupement de prévention agréé du Cher, créé fin 2018, intervient en amont pour tenter de panser des difficultés financières, d'approvisionnement, des problèmes logistiques ou de production. Cette structure est portée par l'association Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE) et la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Cher.

Alain, patron d'une petite entreprise du bâtiment, s'est retrouvé en difficulté après le Covid. "Mon erreur, c'est de ne pas avoir recouru à un PGE, j'ai pioché dans ma trésorerie, alors que l'activité avait baissé. Et ma banque nous a lâchés. Quand vous avez de grosses difficultés, vous êtes seul au monde. J'ai trop attendu mais le regard des autres est là." En redressement judiciaire avec un plan de continuation sur dix ans, c'est le tribunal de commerce qui l'a orienté vers le GPA. "Il faut mettre tout sur la table, ne rien cacher", assure ce chef d'entreprise.

Le GPA, souvent informé des difficultés d'une entreprise par les réseaux économiques, les collectivités, joue le rôle de facilitateur avec les administrations, les organismes financiers voire le tribunal de commerce.

"On agit de façon confidentielle, insiste Norbert Martinez, président du GPA 18. Il faut aller le plus en amont possible vers les entreprises en difficulté. On détache un conseiller EGEE dans l'entreprise." Le GPA a géré 33 dossiers en 2019, 23 en 2020, 48 en 2021, 61 en 2022 et 22 entre le 1er janvier et le 31 mai 2023. Il ajoute :

"On se rend compte qu'en 2023, il s'agit d'entreprises qui ont peu d'ancienneté et qui ont souvent des problèmes de trésorerie"

"Beaucoup d'entreprises sont actuellement en difficulté, on risque de les capter trop tard", relève Sandrine Poiraud, chargée des relations entreprises à la chambre de commerce et d'industrie du Cher. "On voit que les remboursements de PGE se compliquent avec des marges en baisse", constate aussi Astrid Ancelot-Billoy, secrétaire générale de la CPME du Cher. Norbert Martinez confirme : "Je n'ai jamais fait autant de dossiers d'accompagnement. Plans de sauvegarde, de cession, aujourd'hui, on est dans le dur."

Selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs de l'association GSC et la société Altares, le nombre d'entrepreneurs ayant perdu leur emploi était en hausse de 52,4 % dans le Cher en 2022.

